

Synthèse du rapport annuel 2014



Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé qui s'est vu confié la mission de gestion des déchets ménagers et assimilés depuis 1973. Dirigée par une assemblée délibérante qui est composée de 68 délégués, ce syndicat basé à Argilliers est administré par un Bureau de 13 élus avec à sa tête 1 Président et 5 Vice-Présidents.

On distingue 2 volets dans la mission du syndicat :

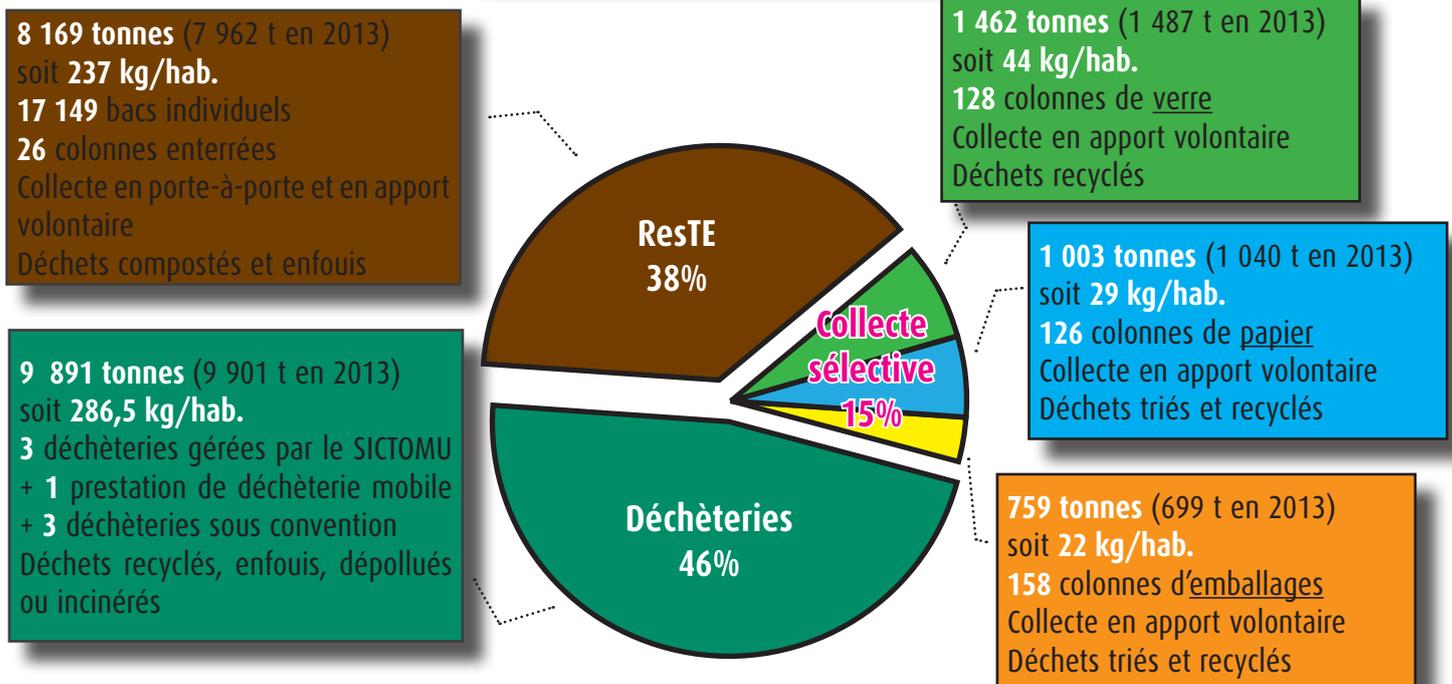
- La collecte des déchets qui est gérée en régie directe. Au 31/12/2014, un effectif de **44** agents assurait cette mission. Selon les types de déchets, des modes de collectes différents sont organisés : une collecte en apport volontaire pour les déchets recyclables, une collecte en porte-à-porte et en apport volontaire pour le Reste et les déchèteries pour les encombrants, toxiques et autres végétaux.

- Le traitement des déchets qui comprend tout le processus allant du transport des déchets collectés jusqu'à leur élimination. La gestion de cette partie est transférée depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement.

Le Territoire du SICTOMU en 2014, c'est

- 34 communes, 2 Communautés de Communes
 - 24 de la CC Pays d'Uzès
 - 10 de la CC du Pont du Gard
- 34 486 habitants (+1,29% par rapport à 2013)
- 18 536 logements
 - 79% de rés. principales / 13% de rés. secondaires
 - 86% de maisons / 13% d'appartements
- Densité : 67,4 habitants/km², territoire semi-rural
- Tourisme élevé en période estivale

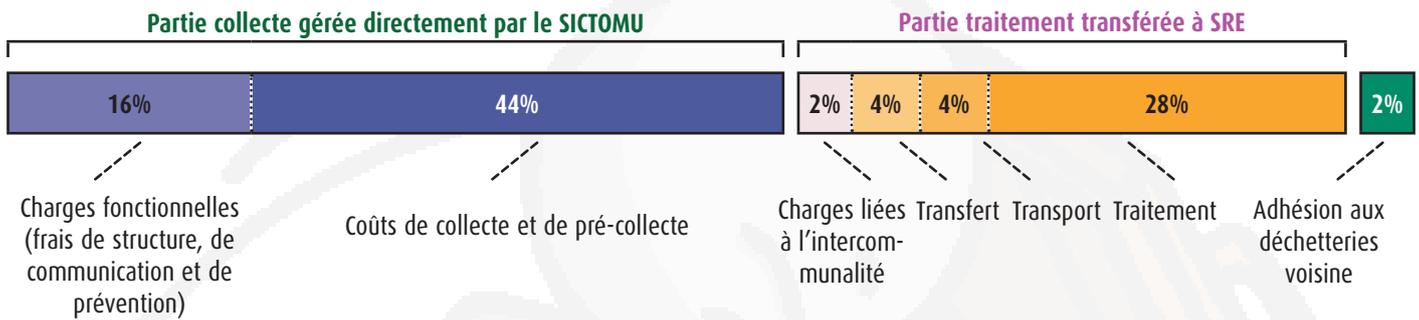
21 323 tonnes de déchets collectés
(21 089 tonnes en 2013)



> Éléments à retenir :

- Les tonnages collectés comprennent les déchets des 668 usagers non ménagers inscrits à la redevance spéciale, dont font partie les administrations depuis 2013 ;
- Certains services annexes sont assurés par le SICTOMU dont la collecte des verres et des cartons des professionnels sur certains villages. Ceux-ci sont intégrés au tonnages indiqués ci-dessus ;
- D'autres flux détournés (ex : les dépôts dans les déchèteries sous convention, le textile, les déchets de soin...) ne sont pas intégrés au calcul ;
- Le changement de la consigne de tri pour la cartonnnette continue d'entraîner une baisse du tonnage constaté dans les colonnes « bleues » (papier) qui s'est reportée dans le flux « jaune » (emballages) avec une augmentation de 9% du tonnage collecté par rapport à 2013 pour ce dernier ;
- Ce changement contribue à la réduction du taux de refus constaté dans les colonnes à emballages (22,80% d'erreurs en 2014 contre 25,57% en 2013 et 28,00% en 2012) ;
- Avec 46% du tonnage total collecté, les déchèteries constituent une part cruciale dans la gestion du syndicat ;
- Le poids du Reste connaît une hausse du tonnage par rapport à 2013 de 3%.

Le coût du service



- Le taux de TEOM moyen qui n'avait pas évolué depuis 2009 a baissé d'un point. Il est porté à **13,78%**. Il a permis de financer 86% des dépenses globales de fonctionnement.
- Le compte administratif 2014 présente les éléments suivants :

Section de fonctionnement	Dépenses réelles	4 763 k€	+ 4% par rapport à 2013
	Recettes réelles	5 686 k€	- 3% par rapport à 2013
Section d'investissement	Dépenses réelles	518 k€	+ 53% par rapport à 2013
	Recettes réelles	616 k€	- 8% par rapport à 2013

- 38% du coût complet concerne la partie traitement (analyse par la Méthode Comptacoût). Ces coûts ont augmenté de 5% par rapport à 2013 ;
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique également par une hausse des frais de personnel suite au renfort humain réalisé sur les déchèteries d'Uzès et de Fournès ;
- Les recettes de fonctionnement connaissent une baisse en raison du produit de la TEOM qui a baissé avec son taux ;
- Les dépenses investissement ont concerné l'achat de véhicules et l'acquisition de colonnes ;
- Tout comme en 2013, la bonne santé financière du Syndicat a permis de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

Les faits marquants 2014

Sur l'organisation et le fonctionnement

- Élection d'une nouvelle assemblée délibérante au 12 mai 2014 ;
- Baisse du taux de TEOM de 1%.

Sur la collecte des déchets

- Forte mobilisation suite aux inondations du 10 octobre avec la mise à disposition gratuite de 21 bennes pour les communes sinistrées ;
- Renforcement des moyens humains affectés aux déchèteries d'Uzès et de Fournès ;
- Engagement des travaux de réhabilitation et de rénovation des 3 déchèteries du territoire ;
- Renouvellement de la double collecte hebdomadaire des bacs individuels l'été.

Sur les nouveaux services et sur la prévention

- Projet pilote d'accompagnement d'un collège du territoire dans la gestion de ses déchets ayant permis de réduire la collecte des bacs de RestE de 60% ;
- Opération test de collecte hippomobile pour les verres des cafetiers et restaurateurs dans le centre-ville d'Uzès ;
- Des actions de récupération en déchèteries et de collecte à domicile des encombrants réutilisables avec Emmaüs qui ont permis de détourner 450 m³ de déchets en 2014.